



la
puéricultrice

à votre service

Le Département du Lot,
proche de vous.

LOT
LE DÉPARTEMENT

• Qui est la puéricultrice ?

C'est une infirmière diplômée d'Etat qui a suivi **une formation spécifique** pour travailler auprès d'enfants sains ou malades.

Elle intervient dans le cadre de la protection maternelle et infantile (PMI) : c'est un service dont la vocation est de promouvoir la santé physique et mentale des enfants de moins de six ans tout en accompagnant les futurs parents ou les parents. Il participe à la protection de l'enfance.

• Pourquoi la contacter ?

La puéricultrice accompagne et soutient les parents.



L'infirmière puéricultrice de votre secteur est à votre disposition (sans participation financière de votre part) pour vous aider à répondre aux questions que vous vous posez avant, après la naissance et dans les premières années de vie de votre enfant.



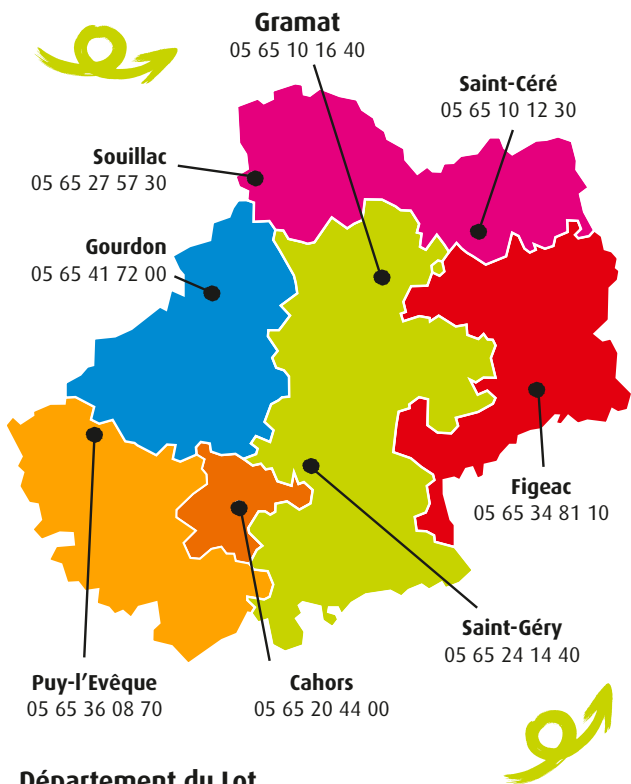


- **● Votre enfant va naître prochainement :** la puéricultrice est à votre disposition au téléphone, à votre domicile ou au centre médico-social. **Elle peut vous apporter une écoute, un soutien, des conseils** au sujet de l'accouchement, de l'organisation matérielle à la maison, du mode d'accueil à prévoir pour votre futur enfant ou tout sujet qui vous préoccupe concernant l'arrivée de bébé.
- **● Votre enfant est né :** vous avez peut-être rencontré l'infirmière puéricultrice de PMI à la maternité où elle a pu vous présenter ses missions. Dès votre retour et selon vos besoins, vous pouvez la contacter. **Elle peut se déplacer à votre domicile pour vous soutenir, vous accompagner et vous conseiller :** pesée, alimentation (allaitement maternel, artificiel, sevrage, diversification...), sommeil, organisation familiale, rythme du bébé, pleurs... ou tout autre sujet dont vous auriez envie de parler. Vous pouvez la rencontrer au centre médico-social lors des permanences. Elle assure avec le médecin de PMI les consultations de nourrissons qui permettent, au-delà de l'examen médical ou de la vaccination d'aborder d'autres sujets : rythme de vie, place de la fratrie, conseils d'hygiène, d'éducation.

L'infirmière puéricultrice participe aussi à l'agrément des assistantes maternelles délivré par le Président du Département ; elle contribue à leur suivi pour assurer un accueil de qualité à votre enfant.

Vous pouvez trouver la liste des différents mode d'accueil (collectif ou assistantes maternelles) auprès des centres médico-sociaux de votre secteur.

Où la trouver ?



Département du Lot

Direction de la Solidarité Départementale
Service de la Protection maternelle et infantile
Avenue de l'Europe
Regourd - BP 291
46005 Cahors Cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
www.lot.fr

Le Département du Lot,
proche de vous.

LOT
LE DÉPARTEMENT